Les échos de la commune n° 14







BULLETIN D'INFORMATIONS DE CRAVANT-CHEUILLY

LE MOT DU MAIRE

Bien vivre ensemble ou le syndrome de l'éprouvette

C'est l'image qui me vient de cette expérience familiale entre Noël et jour de l'An à la montagne; 4 générations inégalement représentées ont été dissoutes, comprimées dans un 150 m² aménagé à l'ancienne.

Au réveil, comme en soirée, les enfants c'est de la « nitro » : on s'interroge, on tremble à l'idée qu'un cri, une gêne, un coup, une chute puissent déclencher une avalanche et balayent un moment les bonnes résolutions du bien vivre ensemble.

Mais non, ce tube à essai, malgré quelques remous, de grosses bulles, n'a pas explosé. Au final, tout s'est bien passé.

Je vous en vois ravis et soulagés qu'à Cravant aussi le bien vivre ensemble des 4 générations soit confirmé et qu'au cours de l'année écoulée les parents aient géré au plus près les rapports au voisinage, plaidant la patience, excusant les quelques débordements de leurs petits auprès de quelques ainés ombrageux dont la susceptibilité nuit gravement à leur santé.

Ai-je eu raison de croire aux vertus de l'explication tant de fois renouvelée, à la souplesse des liens associatifs? Un exemple : le foot renaît, la promesse de rendre les 2 vestiaires aux équipes a été tenue dans les délais. Les jeunes respecteront ceux qui les encouragent. Merci au FSE qui s'engage à leurs côtés. Merci à Cravant en Fête qui leur a rendu les locaux.

Ai-je eu raison de croire à la pédagogie pour faire comprendre qu'une ambiance apaisée procède d'une alchimie subtile du « Moi » et du « Bruit » ? Oui le bruit :

- expliquer aux jeunes propriétaires de moteur à explosion que leurs engins ne doivent pas pétarader plus haut que leur ****
- faire comprendre aux intermittents rassemblés sous les auvents de la Fontaine que cet espace public n'est pas le « Parc des Petits Princes » où la musique coulerait à flot au risque de déborder dans les appartements voisins.

Le vivre ensemble c'est un peu un espace Schengen communal : les frontières sont tombées mais personne n'est dédouané de ses obligations. Sa liberté commence où finit celle du voisin.

Tolérance donc pour bien vivre ensemble mais tolérance zéro pour les propriétaires de chiens qui s'obstinent à ne pas ramasser les m* * * * de leurs animaux.

Ils s'exposent aux sanctions, aux amendes prévues par arrêté municipal. Là où je mets les pieds, mon voisin s'interdit d'y laisser crotter son chien!

Bonne année à vous, bonne année à lui.

Le Maire

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1	Infos communales 1	!5 à 18
Comptes-rendus de Conseils	2 à 6	Infos pratiques 1	9 à 21
Les Échos de la CCECY	6 à 9	Les associations 2	21 à 24
Le CCAS	9 à 10	Coup de gueule	25
Le travail des commissions	10 à 12	Coups de projecteur2	25 à 27
Lettre à ma cousine	12 à 13	Voyage dans le temps 2	2 <i>7 à 28</i>
L'école en balade	14	Dernières minutes 2	28 à 29

LE CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal Extraits de la réunion du 12 octobre 2011

ORDRE DU JOUR: PLU: présentation des enjeux du diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable

PLU: ENJEUX DU DIAGNOSTIC, PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après avoir rappelé les enjeux de la transformation du Plan d'Occupation des Sols actuel en Plan Local d'Urbanisme, à savoir ouvrir à la construction des secteurs déjà définis dans le règlement de la ZPPAUP, le Maire donne la parole à Benjamin MAUFRONT, chargé d'études en urbanisme au cabinet CDHU.

Celui-ci rappelle brièvement les contraintes à prendre en compte dans l'élaboration de ce nouveau document : présence de voies de circulation à fort trafic (A6, RD 606), de zones inondables ou définies comme telles en cas de rupture de barrage, de ZNIEFF, d'une zone NATURA 2000, de canalisations de transport de gaz, de carrières, d'une zone de protection du captage d'eau, d'une ZPPAUP ...

Benjamin MAUFRONT propose ensuite au Conseil Municipal 3 scénarios d'évolution de la population :

1.un scénario « bas » avec une perte de population (environ 780 habitants)

2.un scénario « au fil de l'eau » avec une population stable (825 habitants)

3.un scénario « haut » avec une augmentation de la population (1000 habitants)

Le Maire lui fait remarquer que l'objectif de la commune est d'attirer de nouveaux habitants et qu'en conséquence c'est le scénario « haut » qui doit être privilégié. Il ajoute, en outre, que les infrastructures actuelles permettent d'atteindre cet objectif et cite l'exemple de la station d'épuration d'une capacité de 1 000 habitants.



Conseil Municipal Extraits de la réunion du 28 octobre 2011

<u>ORDRE DU JOUR</u>: Donjon: dégradation du mur d'enceinte, beffroi, lavoir de Cheuilly, travaux divers de sécurisation de la circulation, feux de jardin, Association foncière de remembrement, entretien des chemins communaux, création de la commission des finances, location de la salle du Gué d'Arbaut, recrutement, projet école numérique, droit de préemption urbain, affaires diverses

1° DONJON: DEGRADATION DU MUR D'ENCEINTE LE LONG DES PROMENADES

Le Maire signale que le mur d'enceinte du Donjon, situé le long des promenades Saint Jean, est particulièrement dégradé. La propriétaire demande l'intervention de la commune.

Avant de prendre une décision, il est toutefois nécessaire de s'assurer de l'origine de propriété de ce mur et de chiffrer le coût des travaux de sauvegarde.

Le Maire rappelle que la commune ne peut intervenir et prétendre à l'octroi de subventions que si elle est propriétaire du bien concerné.

La propriétaire, présente dans la salle, souhaite réfléchir à l'opportunité de céder à la commune la moitié de son mur, dans le sens de l'épaisseur.

Denis NOGUERO propose qu'une expertise soit réalisée par un homme de l'art.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, SOUHAITE avoir davantage de renseignements sur l'origine de propriété du mur et sur le coût de ces travaux.

2° BEFFROI: REMISE EN SERVICE DE LA SONNERIE ET ILLUMINATION DE L'EDIFICE

Prix Régional du Patrimoine

Le Maire annonce au Conseil Municipal que la commune a obtenu une distinction du Conseil Régional pour les travaux de restauration du Beffroi.

Dans la catégorie « Patrimoine Bâti », Cravant arrive à la première place et se voit attribuer un prix d'une valeur de 15 000 €. Il propose de verser une prime au secrétaire de Mairie qui s'est chargé du suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une prime de 1 000 euros au secrétaire.

<u>Travaux de remise en service de la sonnerie des cloches et d'illumination</u>

Le Maire précise avoir reçu de l'entreprise PAUPY une offre de prix inférieure à celle de l'entreprise FORCLUM et qui prévoit d'éclairer, sans surcoût, le campanile.

Coût des travaux : 11 431 € HT.

Un dernier devis est toujours en attente.

Une fois ces travaux réalisés, l'entreprise chargée de la remise en service de la sonnerie des cloches pourra intervenir en accord avec Régis SINGER, campanologue missionné par la DRAC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, CHARGE le Maire de retenir l'offre de l'entreprise présentant les meilleures garanties.

Subvention « Fondation du Patrimoine »

Le Maire fait le point sur les différentes actions entreprises : kermesse des écoles, vente des verres, action avec les commerçants ... Il précise que la Fondation du Patrimoine, dans le cadre d'une souscription, a décidé d'accorder une subvention de 6 000 € à la commune, sous réserve qu'elle arrive à collecter une somme équivalente dans les douze prochains mois.

Une demande d'aide a également été envoyée au Crédit Agricole, partenaire de la Fondation du Patrimoine.

3° LAVOIR DE CHEUILLY : POINT SUR LES TRAVAUX

La Maire précise que les travaux de restauration du lavoir « du bas » sont terminés.

Seuls les travaux de sécurisation du site restent à réaliser : pose d'un garde-corps au dessus du muret de la source et d'une glissière en bois.

4° RUES DU PORT ET DU FBG SAINT NICOLAS: RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE, DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE

Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable, qui ont été confiés à l'entreprise FORCLUM, ont démarré le mardi 25 octobre.

La durée prévue du chantier est fixée par l'entreprise à 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le choix de la Sté FORCLUM pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable.

5° TRAVAUX DIVERS DE SECURISATION DE LA CIRCULATION

Le Maire annonce qu'il a demandé à l'entreprise SCREG de déplacer la première chicane de la rue de Jougny emplacée devant la sortie du propriétaire.

Par ailleurs, après avoir rencontré les riverains de la rue Saint Martin, il propose que la commune installe deux coussins berlinois pour diminuer la vitesse des véhicules.

Ces dispositifs permettront de sécuriser le trajet des enfants qui se rendent à la cantine le midi.

Il précise être en possession d'une offre de l'entreprise CBSDIRECT d'un montant de 1 000 € HT par coussin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE l'achat de deux coussins berlinois pour diminuer la vitesse des véhicules dans la rue Saint Martin.

6° FEUX DE JARDIN

Le Maire annonce qu'un membre de la commission « Environnement - Urbanisme » a demandé un assouplissement de l'arrêté interdisant les feux de jardin afin de prendre en compte les cas particuliers, notamment pour les personnes ne pouvant évacuer leurs végétaux en déchetterie.

Le Maire signale que des dérogations sont accordées dans d'autres communes du 15 novembre au 15 février, pour le brulage du bois uniquement.

Denis NOGUERO note qu'il est difficile de vérifier que les personnes ne brûlent que du bois.

Ghislaine ROUILLÉ rappelle que le Conseil Municipal s'était prononcé pour une interdiction.

Marie THEUREL regrette que Cravant soit la seule commune à appliquer les dispositions du Règlement Sanitaire Départemental et se déclare favorable à un aménagement de la règle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE de maintenir les dispositions actuellement en vigueur interdisant les feux de jardin. (Pour : 3, contre : 9)

7° AFR: RETROCESSION DES PARCELLES DE L'AFR DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL SUITE A SA DISSOLUTION

Le Maire annonce aux conseillers que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement a demandé sa dissolution lors de la réunion du 14 octobre 2011.

Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'incorporation des parcelles de l'association dans son patrimoine privé et sur la reprise de ses actifs, soit la somme de 98.64 euros.

Arnaud VILLECOURT s'inquiète de la disparition possible de certains chemins. Le Maire lui répond que les ventes des parcelles aux propriétaires riverains seront étudiées au cas par cas et soumises à l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de l'incorporation des parcelles de l'AFR dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du Code Rural,

DECIDE le versement de l'actif de l'association à la commune, soit la somme de 98.64€,

DONNE tout pouvoir au Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,

DEMANDE à examiner chaque projet de cession de portions de chemin aux propriétaires riverains qui en feraient la demande,

DECIDE que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. Guy IMBAUT, $2^{\text{ème}}$ Adjoint, pour représenter la commune pour signer l'acte administratif.

8° REFECTION DU CHEMIN DE LA SOURCE A CHEUILLY

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 mai, avait décidé de répondre favorablement à la demande des habitants de Cheuilly de voir cette voie carrossable en tout temps.

Le Maire précise qu'il est en possession d'une offre de la société SCREG d'un montant de 8 883.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de confier les travaux de réfection du Chemin de la Source à la Sté SCREG.

9° ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

Le Maire propose que la commune établisse annuellement des programmes d'entretien des chemins communaux.

Ces programmes seraient proposés par les différentes commissions thématiques concernées puis validés par le Conseil Municipal.

Michèle BARY signale qu'il est nécessaire d'intervenir sur le chemin des Epinettes à Cheuilly.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE aux commissions thématiques concernées de lui soumettre un programme d'entretien des chemins communaux pour 2012.

10° CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Maire propose de créer une commission des finances chargée d'assurer, entre autres, le suivi des finances et la préparation des budgets communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de la création de la commission communale des finances, NOMME Michèle BARY, Fabien MONCOMBLE, Denis NOGUERO et Paul SEGUIN en tant que membres.

11° LOCATION DE LA SALLE DU GUE D'ARBAUT

Le Maire signale que des nuisances sonores en provenance de la Salle du Gué d'Arbaut incommodent le voisinage proche.

En conséquence, il propose que cette salle ne soit louée aux particuliers que jusqu'à 21 h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de ne louer la Salle du Gué d'Arbaut aux particuliers que jusqu'à 21 h,

DEMANDE à ce que cette disposition soit appliquée pour les réservations prises à compter de ce jour.

12° RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT CUI

Le Maire annone que depuis le 3 octobre, la commune a recruté Monsieur Jean-Claude DURRAFOURD en qualité d'agent de service technique dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion, pour une durée de six mois renouvelable.

Il sera employé à l'entretien des bâtiments, des espaces verts...

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le recrutement de Monsieur Jean-Claude DURRAFOURD en Contrat Unique d'Insertion.

13° RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'UN AGENT

Le Maire rappelle que le contrat de Madame Marie SANSON arrive à échéance le 31 décembre 2011. Il propose de le reconduire pour une période d'un an à raison de 20 heures par semaine.

Frédéric DELACROIX souhaite que la commune envisage une embauche définitive de cet agent qui donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de renouveler le contrat de Madame Marie SANSON à compter du 1er janvier 2012 pour une durée d'un an.

14° PROJET ECOLE NUMERIQUE

Le Maire annonce que les Directrices du groupe scolaire ont retenu l'idée d'aménager une salle en « classe numérique ».

Ce projet prévoit l'acquisition d'un tableau blanc interactif tactile avec vidéoprojecteur intégré et de douze ordinateurs portables 10" à écran large.

Le Maire est en possession d'une offre de 9 980.18 € d'un prestataire informatique (AZ INFORMATIQUE).

Il précise que cette dépense est incontournable et qu'elle répond aux besoins des enseignantes pour préparer les élèves au Brevet Informatique et Internet, épreuve permettant d'apprécier leurs connaissances en matière de technologie de l'information et de la communication.

Il ajoute, enfin, que ce projet peut être éligible à une aide du Conseil Régional de l'ordre de 50 %, au titre du programme « Nouvelles technologies de communication ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à retenir l'offre de l'entreprise AZ INFORMATIQUE,

CHARGE le Maire de demander une subvention au Conseil Régional au titre du programme n° 00 : Nouvelles Technologies de Communication.

15° DPU

La commune n'a pas exercé sont droit de préemption sur les parcelles suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 224	NORMAND Frédérick	LORIN Philippe et Gilles	3 rue St Martin	2.45 a
AC 565 AC 566 AC 567 AC 563	VAL D'YONNE HABITAT	GLEY Jean-Marc	21 rue d'Orléans	0.12 a 1.68 a 0.06 a 0.56 a
AA 160 AC 29	SCI PIED A TERRE	BASSAN Georgette	19 rue Bleue Rue de la Tour du Guette	2.13 a 0.58 a
AA 27	MAURICE Georges	MOUGEON Raymond	6 impasse de la Poterne	0.76 a
AB 103 AB 85	JULLIEN René	CAMBIEN François	36 rue du Fbg St Nicolas 27 rue du Fbg St Nicolas	3.86 a 10.81 a
AD 107	MALLARD Anne Marie	DE BERNARDINI Olivier	17 route de Lyon	15.20 a

16° AFFAIRES DIVERSES

Equipement de l'Office de la Salle Polyvalente

Le Maire remet aux conseillers un devis établis par l'entreprise AGP Grandes Cuisines pour l'équipement de l'office de la Salle Polyvalente. Celui-ci comprend la fourniture d'un lave-vaisselle, d'une armoire froide de 600 litres, d'un four de remise en température et de deux tables inox.

Le coût total de ces acquisitions est de 7459.45 € TTC (6 237 € HT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, CHARGE le Maire d'obtenir d'autres devis.

Fleurissement

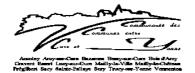
La commune a reçu une distinction pour le concours du fleurissement de printemps organisé par le Conseil Régional. Cravant fait partie des 4 lauréats sélectionnés parmi 2000 candidats.

Question du public:

Madame CORTES regrette que l'arrêté municipal limitant la durée du stationnement dans la rue d'Orléans ne soit pas respecté. Le Maire lui indique qu'il a demandé une nouvelle fois l'intervention de la Gendarmerie pour constater les infractions.

Monsieur CORDIN signale que les modifications de la circulation dans la rue d'Orléans ont des répercutions sur l'activité des commerçants.

LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes Entre Cure et Yonne www.cure-yonne.com

Extraits du Conseil Communautaire du 15 septembre 2011

<u>ORDRE DU JOUR</u>: Logement : programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat, enfance jeunesse : rapport préliminaire aux délégation de services publics crèche et centre de loisirs

1°) Logement : Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat

Diagnostic préalable du Pays Avallonnais :

Au niveau CCECY, le constat est le suivant :

- près de 30 % de résidences secondaires et une vacance entre 10 % et 15 % (10 % département).
- l'habitat ancien est souvent dégradé particulièrement en centre bourg, aujourd'hui en concurrence avec les constructions neuves.
- 30 % des ménages sont éligibles aux aides de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), contre 20% en 2006!

Proposition: PIG « performance énergétique »

Ce dispositif permet:

- animation, conseil technique et financier à destination des Propriétaires Occupants (PO) et des Propriétaires Bailleurs (PB).
- communication et promotion d'ensemble,
- aides majorées pour réhabilitation de logement,
- objectifs chiffrés.

Finalités:

Rénovation habitat, aides financières PO et PB, dynamiser artisanat, rendre le territoire plus attractif.

Concrètement, c'est quoi?

- Opération sur 3 années
- Mise en place et portage au niveau du Pays, déclinée dans chaque EPCI et relayée au niveau municipal!
- Un maître d'œuvre (ex : CDHU comme pour l'OPAH de la CCECY entre 2001 et 2003) fait les diagnostics techniques gratuits pour les propriétaires, monte les dossiers de subvention Anah, conseille les propriétaires sur les prescriptions techniques proposées par les entreprises en charge des travaux.

Objectifs CCECY sur 3 ans: 42 PO et 12 PB

Comparativement et pour rappel : OPAH CCECY a concerné 77 PO et 37 PB.

Priorités Anah:

- performance énergétique (axe prioritaire au niveau national),
- habitat indigne et dégradé,
- adaptation handicap et personne âgée,
- pour les PB, loyer maîtrisé.

L'intervention financière de l'Anah, c'est quoi?

A - Exemples PO (propriétaire occupant):

- 1/ plafond de revenu couple 23.339 euros subvention 20 %
 - plafond de travaux : 20.000 euros classique, 50 000 très dégradé
 - FART (fonds d'aide rénovation thermique 1 100 euros + 500 euros collectivité + 500 euros FART)
 - soit par exemple, ce couple avec travaux de 15 000 euros, 5 100 euros d'aides soit 34 %)
- 2/ plafond de revenu couple 12.778 euros......subvention 35 %
 - soit par exemple, ce couple de retraités avec 10 000 euros de travaux, 5 600 euros d'aides soit 56 %

B - Exemples PB (propriétaire bailleur) :

- logement d'au moins 15 ans d'existence,
- plafond de travaux 40 000€ pour l'amélioration et 80 000€ pour les travaux très lourds,
- plafond de loyer (8,22 à 4,93 euros/m²), conditions de ressources des locataires (58 350 euros à 20 388 euros pour couple avec 2 enfants),
- 25 à 35 % de subvention selon le type de travaux en plus des éventuels abattements fiscaux,
- nécessité du diagnostic de l'état de dégradation,
- soit pour un logement de 80 m² et une dépense de 60 000 euros, une subvention de 21 000 euros, soit 35%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux oppositions et huit abstentions : s'engage dans le projet de PIG – Précarité énergétique,

confie la gestion administrative du projet au Pays Avallonnais et pour ce faire autorise le Président à signer une convention de mandat à titre gratuit,

valide le principe de répartition du coût de suivi animation en fonction du critère population des EPCI s'engageant dans la démarche,

valide la somme de 500€ par dossier assignée aux aides du FART mobilisées par les propriétaires occupants.

2°) Enfance jeunesse : Rapport préliminaire aux délégations de services publics crèche et centre de loisirs.

Le rapport a été transmis par mail à chaque membre du Conseil Communautaire et fait l'objet d'un débat en séance.

Le rapport est présenté par D. Charlot. L'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Communautaire se prononce sur le principe de toute délégation de service public.

Le rapport a pour objet d'éclairer le Conseil Communautaire sur les modes de gestion envisageables et de définir les caractéristiques de la délégation de service public, si ce mode de gestion était retenu.

De manière constante, le juge administratif rappelle que les collectivités territoriales disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour choisir le mode de gestion des services publics.

D. Charlot présente en premier lieu les services concernés et une analyse comparative des différents modes de gestion possible.

Il expose dans un second temps les raisons pour lesquelles le recours à la délégation de service public apparaît comme la solution la mieux adaptée aux besoins de la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne.

Enfin, dans une dernière partie il est rappelé les différentes étapes de la procédure de consultation permettant le recrutement du futur délégataire, ainsi que les caractéristiques du futur contrat liant la collectivité au délégataire.

Le Président indique, avant de donner la parole à chaque membre du Conseil, qu'il s'agit d'une occasion de recadrer certains dysfonctionnements apparus lors du précédent contrat.

- L. Pageaud n'est pas favorable à la délégation de service public. Un retour en régie apparaît selon lui comme le mode de gestion permettant de mieux contrôler le service notamment l'angle financier.
- D. Charlot reste convaincu que le système associatif, qui gère actuellement les deux services, offre de la souplesse et permet de s'appuyer sur des bénévoles. D'un point de vue administratif la souplesse est incontestable notamment sur les décisions qui, en régie, nécessiteraient un vote du Bureau ou du Conseil Communautaire.

C'est également le cas en matière de recrutement. Enfin la gestion des impayés n'est pas la même. Dans le cadre d'une gestion privée, si l'usager ne paye pas, il n'a plus accès à la structure.

Le Président indique que ce sont les ressources humaines qui sont les plus difficiles à gérer. Un retour en régie signifierait un doublement des effectifs de la collectivité.

B. Noël insiste sur l'importance du cahier des charges. Ce dernier est le témoignage de la vision du service public à laquelle s'attache la collectivité. Il est favorable à la DSP et il souligne le bon travail des deux associations sortantes. Enfin, dans le cadre de la réforme des collectivités et des incertitudes sur le devenir des EPCI, la DSP offre un cadre souple quelles que soient les évolutions qui s'opéreront.

F. Thourot demande qui peuvent être les délégataires. D. Charlot répond que tous les statuts juridiques sont possibles.

Le Président souhaite qu'il y ait plusieurs candidats.

Pour le centre de loisirs :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions :

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé,

APPROUVE la durée de la délégation de service fixée à 6 ans à compter de la notification du contrat au titulaire, AUTORISE le Président à engager la procédure proprement dite, notamment organiser la publicité préalable à la réception des candidatures,

CHARGHE le Président de saisir et de présider la commission de délégation de service public qui sera élue lors d'une prochaine réunion de Conseil Communautaire, et qui sera amenée à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste de candidats admis à faire une offre,

CHARGE le Président d'envoyer le dossier de consultation aux candidats admis à concourir et de réunir la commission de délégation de service public afin qu'elle puisse examiner et classer les offres des candidats,

CHARGE le Président d'engager des négociations après avis de la commission et dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique,

CONFIE au Président le soin de préparer le rapport final de jugement des offres et de soumettre ce rapport et le futur contrat de Délégation de Service Public au vote du Conseil Communautaire.

Pour la crèche multi-accueil:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux abstentions :

APPROUVE le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi-accueil de 22 places selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé,

APPROUVE la durée de la délégation de service fixée à 6 ans à compter de la notification du contrat au titulaire, AUTORISE le Président à engager la procédure proprement dite, notamment organiser la publicité préalable à la réception des candidatures,

CHARGE le Président de saisir et de présider la commission de délégation de service public qui sera élue lors d'une prochaine réunion de Conseil Communautaire, et qui sera amenée à se prononcer sur la recevabilité des candidatures et à établir une liste de candidats admis à faire une offre,

CHARGE le Président d'envoyer le dossier de consultation aux candidats admis à concourir et de réunir la commission de délégation de service public afin qu'elle puisse examiner et classer les offres des candidats,

CHARGE le Président d'engager des négociations après avis de la commission et dans le respect des principes d'égal accès des candidats à la commande publique,

CONFIE au Président le soin de préparer le rapport final de jugement des offres et de soumettre ce rapport et le futur contrat de Délégation de Service Public au vote du Conseil Communautaire.

Constitutate des Constitutates des Constitutates des Constitutates entre Constitutates des Constitutates de Constit

Communauté de Communes Entre Cure et Yonne www.cure-yonne.com

Extraits de la réunion du 24 novembre 2011

<u>ORDRE DU JOUR</u>: Election des membre de la commission d'appel d'offres des délégations de service public, validation et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien (ZDE)

1° Enfance jeunesse: Election des membres de la Commission d'appel d'offres des DSP

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique aux DSP devant être composée pour les communes de plus 3 500 habitants :

- Du Président
- De 5 membres issus du Conseil Communautaire
- De 5 suppléants

Marie Theurel, Christiane Colas, Jeannine Joublin, Michel Fermier et Olivier Bertrand se portent candidats au collège des titulaires.

Jacqueline Toutain, Jacqueline Fertin, Roger Allard, Hervé Raton et Lucien Soilly se portent candidats au collège des suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, fixe la composition de la commission d'appel d'offres des Délégations de Services Publics constituée du Président ainsi que des délégués suivants :

- Délégués titulaires : M. Theurel, C. Colas, J. Joublin, M. Fermier, O. Bertrand
- Délégués suppléants : J. Toutain, J. Fertin, R. Allard, H. Raton, L. Soilly

2° Eolien : validation des zonages et dépôt de dossier de Zone de Développement Eolien (ZDE)

La Communauté des Communes Entre Cure et Yonne s'est engagée conformément à ses statuts dans une démarche de Zones de Développement Eolien (ZDE) pour identifier des zones propices au développement éolien.

Le Comité de pilotage, présidé par Michel Fermier, s'est réuni quatre fois afin d'étudier à la fois :

- le potentiel en vent du territoire et les possibilités de raccordement électrique
- les contraintes et servitudes techniques
- les sensibilités environnementales, patrimoniales et paysagères

A l'issue de ces réunions de Comité de Pilotage, une réunion publique s'est déroulée à Cravant afin d'y associer la population. A la suite de cette étude globale en collaboration avec la commune de Précy-le-Sec, deux secteurs ont été retenus sur le territoire d'étude :

Secteur 1 : Sacy

- Puissance minimale de 5 MW
- Puissance maximale de 76 MW

Secteur 2 : Arcy-sur-Cure/Précy-le-Sec :

- Puissance minimale de 5 MW
- Puissance maximale de 64 MW

Pour les deux secteurs, la distance d'éloignement aux zones urbanisables est fixée à 700m (contre une distance réglementaire de 500m)

Les cartes des secteurs seront distribuées en séance.

Le Président rappelle que préalablement à la définition d'une ZDE, des zones sur les hauteurs de Trucy-sur-Yonne et Cravant avaient été retenues par des promoteurs éoliens. L'étude a montré que ces deux zones n'étaient pas pertinentes.

- J. Toutain indique qu'après le dépôt du dossier de ZDE visé par le Préfet, ce dernier est également en charge de l'instruction des permis de construire.
- J.L. Chalmeau fait remarquer que les véritables bénéficiaires sont les propriétaires fonciers accueillant les éoliennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins trois abstentions, donne un avis favorable :

- à la création d'une ZDE composée des deux secteurs énoncés,
- aux puissances minimales de 5 MW et maximales de 140 MW,
- à la fixation d'une distance d'éloignement aux zones urbanisables à 700m,
- au dépôt conjoint du dossier de Zone de Développement Eolien auprès de la DREAL de Bourgogne et de la Préfecture.

LE C.C.A.S.



1° Bourse aux vêtements

Trois ans déjà depuis notre première Bourse aux vêtements ... et la 7ème édition est un succès incontestable !

Une affluence exceptionnelle en effet pendant ces deux journées ensoleillées d'automne, de nombreux fidèles, aussi bien parmi les déposants que parmi les acheteurs venus des quatre coins du département : Auxerre, Avallon, Arcy sur Cure, Bessy sur Cure, Vermenton, Irancy, Sainte Pallaye, Accolay ...



Beaucoup de clients nouveaux également, même parmi les seniors. Nous avons même accueilli une dame de 96 ans, ravie de trouver facilement une veste en laine confortable!

Comme lors des précédentes Bourses, les prix restent très attractifs, 2 ou 3 euros en moyenne, les plus grosses pièces ne dépassant pas 15 euros. les stands qui ont connu le plus de succès sont toujours : les vêtements d'enfants, à des prix de 2 à 3 euros en moyenne, mais aussi le linge de maison (housses de couette, draps, nappes).

Pour les clientes, quelques beaux manteaux d'hiver, des tenues pour les fêtes, très vite partis, à des prix défiant tout concurrence!

Quelques chiffres pour illustrer les résultats de cette 7ème Bourse :

- La vente des articles a représenté 848 euros, en progression de 27 % par rapport à la Bourse de printemps
- dont 763,20 euros pour les déposants et 124,30 euros qui restent acquis au C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), provenant pour la majeure partie de la vente d'articles.

Un grand merci à tous les participants, donateurs, acheteurs, ainsi que les bénévoles animateurs de la Bourse.

Prochain rendez-vous au printemps les 24 et 25 mars

2° Le Vestiaire

Il est de plus en plus fréquenté et tant mieux car le local est presque trop petit pour tous les vêtements qui s'y trouvent. Pour ceux d'entre vous qui hésitent encore nous vous en rappelons les modalités :

- il est ouvert le 1 er lundi de chaque mois de 14 h 30 à 17 h au 1 er étage de la salle polyvalente
- aucun justificatif de ressource n'est demandé et l'anonymat est complet
- on demande 1 € pour l'ensemble des vêtements emportés.

En cas d'urgence, vous pouvez venir en dehors des heures d'ouverture en prenant rendez vous auprès de Colette Lerman au 06 20 34 59 34

3° Le repas des anciens

Il aura lieu le <u>dimanche 5 février à 12 h 30</u> à la salle polyvalente. Il est offert par la municipalité à tous les habitants et leur conjoint âgés de plus de 68 ans. Les personnes ayant entre 60 et 68 ans peuvent se joindre aux ainés en payant 32 € par personne.

Cette année l'animation sera assurée par un couple de chanteurs BIBI et ALAN qui étaient déjà venus il y a 3 ans ; ils nous feront également danser en attendant l'apéritif du soir.

Chaque personne invitée a dû recevoir une lettre avec un coupon réponse à retourner à la Mairie avant le 16 janvier.

Cependant un oubli est toujours possible : n'hésitez pas à le signaler au secrétariat de mairie.



LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-LOGEMENT

(Animateur : Jean-Pierre FRANCK)
Groupe de réflexion sur l'ESCALIER

1°) <u>Présentation de l'Avant-projet détaillé (APD) de l'ESCALIER</u>

Le Maire demande aux membres de la commission d'examiner l'avant-projet détaillé réalisé par le cabinet UBIK de Vermenton.

En préambule, il annonce que le montant prévisionnel de l'opération, chiffré à 125 000 € HT au moment de l'avantprojet sommaire (APS), est passé à 158 800 € HT en raison de la transformation éventuelle du projet E.S.C.A.L.I.E.R. en logement, ce qui a conduit :

- à surélever la toiture de l'extension (surcoût en maçonnerie, en plâtrerie et en peinture),
- à renforcer le plancher haut de la grange et les murs de l'extension,
- à prévoir des installations électriques et de plomberie en attente à l'étage,
- à prévoir une installation T.V. et téléphone.

Par ailleurs, les prix de la construction depuis un an ont augmenté de 3.5%. Enfin, une estimation au stade A.P.S. résulte d'un ratio de prix au m², elle est donc beaucoup moins détaillée qu'une estimation d'A.P.D.

Colette LERMAN souhaite que le cabinet UBIK justifie de manière plus précise le surcoût.

Pierre-Yves LE BOEDEC souhaite savoir si cette augmentation est supportable financièrement pour la commune. Le Maire lui répond que des économies doivent être réalisées pour que le plan de financement initial soit respecté, d'autant qu'il est impossible de présenter des demandes de subvention complémentaires aux collectivités partenaires du projet.

Le Maire rappelle qu'une inconnue subsiste, celle de l'état du marché au moment du lancement de la procédure d'appel d'offres : la commune peut espérer une bonne surprise avec des prix revus à la baisse.

Les membres de la commission Environnement – Urbanisme – Logement et du groupe de réflexion valident l'avant-projet détaillé réalisé par le cabinet UBIK et demandent les modifications suivantes :

- suppression du mur de clôture et création d'une haie végétale, plantée par les employés communaux,
- déplacement du sanitaire de l'atelier d'art dans la salle expo 2 avec suppression du bac de douche,
- suppression du mur séparatif entre les salles d'expo 1 et 2
- aménagement d'un escalier escamotable dans l'atelier d'art, à l'emplacement de l'espace sanitaire, pour accéder à l'étage qui serait utilisé comme lieu de stockage des matériaux,
- chiffrage de la dépense à engager pour rendre habitable l'étage au dessus de l'atelier de cuisine.

2°) PLU: validation des objectifs du PADD

Benjamin MAUFRONT, technicien urbaniste du cabinet CDHU, rappelle les objectifs de cette réunion à savoir définir les secteurs à ouvrir à l'urbanisation.

En préambule, il rappelle que le POS actuel propose 8 ha et que la ZPPAUP permet d'ouvrir à la construction 10 ha. Pour atteindre l'objectif fixé par la commune de 1 000 habitants, établi en cohérence avec la capacité de la station d'épuration, la commune doit pouvoir proposer environ 8 ha.

En l'absence d'une réponse claire des différents services de l'Etat quant aux orientations prises jusque là par la commune, il convient de programmer rapidement une réunion de présentation aux personnes publiques associées afin de recueillir leurs impressions.

Le Maire indique que la commune souhaite se donner les moyens de se développer ; pour ce faire, elle doit disposer de terrains constructibles, en dehors de ceux situés dans des dents creuses et que les propriétaires refusent de vendre.

Cheuilly:

Michèle BARY indique que la superficie pressentie sur Cheuilly est trop importante. En outre, elle regrette que le secteur derrière la Chapelle soit constructible.

Le Maire indique qu'il n'est pas favorable à un déclassement de ces terrains car personne ne peut anticiper le devenir du hameau.

La suppression des terrains du Haut des Champs et de la Chapelle permettrait de retirer environ 4 ha de la surface constructible alors que lors de la révision de la ZPPAUP en 2006, la commission s'était efforcée de répondre à la demande de propriétaires qui contestaient l'interdiction de construire sur leur parcelle.

Secteur du Colombier:

Benjamin MAUFRONT propose d'étendre la surface constructible jusqu'à la parcelle communale cadastrée ZB 61.

Henri DROIN indique que le bas des terrains est inondable. La surface restante est estimée à 2 ha, ce qui permettrait de construire une vingtaine de logements.

Secteur Champagne:

La surface disponible est d'environ 2 ha, ce qui permettrait également de construire une vingtaine de logements. Une voirie commune pourrait desservir les différentes constructions.

Secteur du Val du Guette:

L'implantation des maisons se ferait dans la continuité de celles construites récemment. 4 à 5 logements pour être implantés sur les 5 000 m² disponibles.

Secteur des Bouchots:

Compte tenu de la proximité de la RD 606, il semble souhaitable de ne pas ouvrir à la construction le secteur des Bouchots.

Gérard MAISON propose que la commune viabilise une partie du chemin de Moque Baril pour desservir le terrain des sœurs VALLUT/CHEVALLIER. Le passage des réseaux pourrait également se faire par les propriétés de la rue de Monteloup, avec création de servitudes.

Secteur du Cougnot:

Ce secteur doit être rendu constructible pour permettre l'intégration immédiate de 3 à 4 pavillons. Ces terrains sont déjà desservis par les réseaux et peuvent donc être immédiatement proposés aux candidats à la construction.

Secteur du PRL:

La surface définie dans la révision de la ZPPAUP pourrait être réservée pour une éventuelle extension du Parc Résidentiel de Loisirs.

Secteur Saint Antoine:

Paul SEGUIN interroge Henri DROIN sur la destination des bâtiments agricoles lui appartenant.

Celui-ci lui répond que les hangars, bien que n'accueillant plus de bêtes, servent toujours à stocker des récoltes. Des travaux de mise en conformité ont par ailleurs été réalisés récemment.

Questions diverses:

- Henri DROIN et Michel BASTE souhaitent que les extensions des zones constructibles se fassent en priorité sur des secteurs non agricoles.
- Colette LERMAN interroge le Maire sur les travaux en cours dans la rue du Faubourg Saint Nicolas et sur une éventuelle réfection de la chaussée. Le Maire lui indique qu'une réfection partielle du revêtement est prévue mais qu'en raison des contraintes budgétaires de la commune, il n'est pas certain de pouvoir réaliser une réfection intégrale de la bande de roulement.
- Pierre-Yves LE BOEDEC signale une erreur de transcription de la zone constructible dans le secteur de la Bourgonnerie et demande à Benjamin MAUFRONT de modifier la limite pour qu'elle soit identique à celle présente dans le POS actuel.

LETTRE A MA COUSINE

Ma Mamaine,

D'abord avant d'oublier je te la souhaite bonne et heureuse! Céti Dieu possible que ça fasse déjà un an que je t'ai fait la bise pour la même occasion! Mais on va pas radoter comme des vieux sur le temps qui passe trop vite; ce qui me console c'est que les jeunes disent aussi que ça passe trop vite. Pour une fois tout le monde est d'accord.

T'ai décidé pour la nouvelle année de causer que des choses agréables, enfin peut-être pas que de ça, rapport à la Toséphine que le Bon Dieu a dû mettre sur terre uniquement pour me faire bisquer. Te t'en avais déjà touché deux mots dans ma dernière lettre. Eh ben, ça n'a pas loupé il a fallu qu'elle me cherche à la bourse aux vêtements au mois d'octobre (oui je sais ça fait 3 mois mais je l'ai encore en travers). T'avais trouvé un manteau superbe qui m'allait comme un gant, j'en causais avec une des dames bien gentilles qu'étaient là quand c'te maudite garce s'approche et dit comme ça en rigolant « faudrait mieux ma pauvre Georgette qu'il t'aille comme un manteau, parce que là dedans t'as l'air boudinée de chez boudiné »....j'te dis pas....

Par chance mon dentier était bien collé sans quoi j'aurais pu l'avaler! J'ai pas molli, je l'ai attrapé par son écharpe et j'ai dit « répète un peu pour voir? » La dame bien gentille a dit « je vous laisse Mesdames.... » et moi je t'ai traîné la Joséphine dehors. Elle en menait pas large et j'ai dit en la zyeutant droit « répète pour voir? » Pouvait pas tellement répondre vu que je serrais l'écharpe alors j'ai dit « j'te préviens Joséphine, que j'te retrouve jamais devant moi, sans quoi c'est le coup d'boule! » Depuis elle m'évite!

Par contre, en novembre y'à eu le loto! que du bonheur! pas pour les lots que j'ai gagnés va que je gagne jamais et que j'avais pas acheté beaucoup de cartons rapport à ma p'tite retraite de l'agriculture, mais pour le plaisir de voir tous ces gens! y'en avait, dis donc, qu'étaient venus avec toutes leurs petites affaires bien avant l'heure d'ouverture pour choisir une bonne place, un peu comme qui dirait les campeurs qui s'installent à l'ombre et étalent tout leur fourniment! Les copines qu'avaient organisé tout ça pensaient pas qu'y aurait autant de monde et à un moment donné on m'a demandé si j'aurais pas des haricots pour faire des pions. Tu me connais, j'aime rendre service et je leur ai refilé tout le sac de haricots qui date du vivant de mon Tatave. C'est pas les charançons qu'allaient empêcher les gens de gagner, pas vrai?

Bientôt va y'avoir le Pierrot Lemballage, not'maire, qui va présenter ses voeux. Je l'ai déjà rencontré dans la rue et on s'est fait la bise pour la bonne année, mais là c'est tout le village qu'est invité. Va nous dire ce qui a été fait, ça on a vu, et ce qui va se faire, ça on verra. Toutes façons, moi j'y vais pour voir du monde (y'a la Mélanie qui m'a dit que la Joséphine oserait pas y aller!) et pour les p'tits fours qui sont un délice! Sans compter que si la Marie Lemaçon nous refait son p'tit apéro ça sera pas d'refus.

Prends bien soin de toi, ma Mamaine, fais pas comme Sidonie qu'a glissé dans son jardin et qui s'est esquinté le caccys qu'elle peut plus même s'asseoir la pauvre, ou comme la Victorine, qu'a dépringalé, son escalier de cave, et qu'a le bros en javelle, paroît même, que le

Victorine qu'a dégringolé son escalier de cave et qu'a le bras en javelle, paraît même que le cucubitus sortait, tout ça pas si grave que c'te pauvre Angèle qu'a cassé sa colle du fumure ! une vraie épidémie chez les copines, j'vais essayer de pas attraper la maladie!

Sur ce, ma Mamaine, je te fais le bise et je te dis à bientôt.

Ta Georgette

L'ECOLE EN BALADE

Le vendredi 23 septembre 2011, la classe d'Odile Durand (CE2/CM1) et la classe d'Aurore Wiseur (CM1/CM2) ont été accueillies par le Domaine Laroche à Chablis. Un travail de sciences sur la transformation du raisin en vin avait été commencé. La visite du chai et la découverte des vignes ont permis de répondre aux questions que se posaient les élèves et d'en apprendre davantage.

Où sommes-nous allés ?

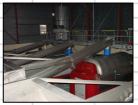
Nous sommes allés à Chablis, en car. Nous avons visité le chai du Domaine Laroche. Ensuite, on est allé dans les vignes « Les Vaudeveys » (1er cru).

Qu'est-ce qu'on a fait?

Dans les vignes, nous avons cueilli des grappes de raisin blanc qui restaient car les vendanges étaient terminées. Une personne du chai nous a donné des explications :

- sur les maladies de la vigne,
- sur les vendanges et les machines.





Nous avons posé des questions :

- Est-ce qu'il y a des produits chimiques dans les vignes?
- Est-ce que la vigne pousse avec une graine?
- Est-ce qu'on change les pieds de vigne?
- Quand récolte-t-on le raisin ?

Les tracteurs vident le raisin dans les conquêts. Des vis emmènent le raisin dans le pressoir. Le raisin est pressé.







Le moût (jus de raisin) est acheminé dans les cuves pour enlever les bourbes (c'est le débourbage).

De la levure est ajoutée au mou débourbé pour permettre la fermentation alcoolique. Le vin est élevé dans des fûts, des foudres ou des cuves).

Nous savons que:

- De décembre à février, c'est la taille de la vigne.
- On repique des plants de vigne.
- Non, il n'y a pas de produits chimiques. Ils utilisent des produit comme le sulfate de cuivre ou du soufre contre certaines maladies.
- Ils vont faire de l'agriculture biologique.
- Les vendanges se font vers fin août ou septembre.



Après environ dix mois, le vin est mis en bouteilles et étiqueté pour être vendu.

Quelques remarques:

 Les raisins étaient vert clair, c'était du raisin blanc, à Chablis, on fait du vin blanc, les raisins étaient sucrés, un peu acide, c'était bon!!, on voyait beaucoup de vignes tout autour de nous.

INFOS COMMUNALES

LES REALISATIONS DE 2011



























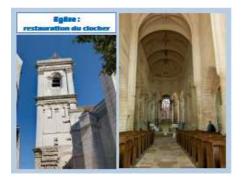




En 2011:

- De nombreuses actions ont été menées suite à la restauration du Beffroi :
 - une souscription lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, les commerçants s'étant engagés à verser un don sur chaque achat ou service identifié en magasin,
 - 2. des verres à vin ont été fabriqués,
 - 3. un loto organisé par Cravant en Fête,
 - 4. les enseignantes et les enfants du groupe scolaire ont réalisé différents travaux artistiques et pédagogiques avec présentation de leurs œuvres lors de la kermesse.
 - 5. En outre, le Conseil Régional a remis à la commune un chèque de 15 000 € pour la qualité de la restauration de son monument au titre du Prix Régional du Patrimoine au terme d'une sélection très dure : il n'y a que 4 projets de récompensés sur toute la Bourgogne.
- Le logement au dessus de l'épicerie a été équipé et aménagé,
- Le Lavoir de Cheuilly a été restauré avec le soutien des habitants du hameau, les « APACHES »,
- La vente de la cabane à goutte finalisée,
- La rue de Jougny reprofilée et sécurisée par la pose de chicanes,
- Le réseau d'eau potable de la rue du Port modernisé,
- Des opérations foncières ont permis à la société 100 LIMITES de continuer l'exercice de son activité sur la commune,
- La commune a accéléré la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme devant remplacer l'ancien POS afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants,
- L'office de la Salle Polyvalente a été agrandi,
- Le local de Cravant en Fête aménagé à la Tour Moquée a permis de libérer les vestiaires de la Salle Polyvalente pour la nouvelle équipe de foot du FSE,
- Le grillage de la zone sportive a été remplacé,
- Un nouveau camion porteur d'eau a été acheté pour répondre aux besoins des hommes du CPI,
- La circulation modifiée aux heures d'entrée et de sortie du groupe scolaire sécurise le trajet des enfants et de leurs parents.
- Le Conseil Régional a décerné à la commune le prix du fleurissement de printemps.

LES PROJETS DE 2012



















En 2012:

- Les travaux de restauration du clocher de l'Eglise seront entrepris une fois les fouilles archéologiques prescrites par la DRAC réalisées,
- Le beffroi sera illuminé le week-end, la sonnerie remise en service, les premières pierres des marches de l'ESCALIER posées dans le bâtiment du 9 ruelle de l'Eglise,
- La société FORCLUM terminera les travaux de modernisation du réseau d'eau potable de la rue du Faubourg Saint Nicolas et entreprendra l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique,
- Le chemin de la Fontaine à Cheuilly sera goudronné,
- La route de Saint Bris réparée,
- Deux ralentisseurs posés dans la rue Saint Martin,
- L'office de la Salle Polyvalente équipé d'un lave-vaisselle, d'une armoire froide, d'un chauffe plat et d'un meuble bas.
- Le PLU sera approuvé et le groupe scolaire équipé d'une salle numérique composée d'un tableau interactif, d'un vidéoprojecteur et de douze ordinateurs portables (1 pour 2 élèves),
- La rue d'Arbaut sera modernisée (réseaux, chaussée, caniveaux, trottoirs) après clôture de l'échange des rues des Fossés et du Moulin avec le Conseil Général,
- Le projet du Centre Régional d'Intérêt Culturel et Sportif sera réactivé et devra déboucher sur la réalisation d'un audit de faisabilité,
- Une grande campagne d'informations sensibilisera les propriétaires de chiens sur l'obligation qui leur est faite de ramasser les déjections de leurs animaux.



BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU SECRÉTARIAT

La population

Demandeurs d'emploi : 43 personnes (22 femmes et 21 hommes) soit 8 personnes de moins que fin 2011.

Au cours de l'année

Cartes d'identité: 66 cartes demandées

Etat civil

Naissances:
Reconnaissance par anticipation:
Reconnaissance après naissance:
Déclaration de changement de nom:
Mariages:

- Décès : 5



<u>Urbanisme</u>

3 pour des maisons individuelles

1 pour une extension de maison d'habitation

1 pour la construction d'un pavillon double

1 pour la construction d'un garage

1 pour la construction d'un préau

Déclaration de travaux : 31 déclarations préalables

13 modifications d'aspect extérieur

10 travaux sur des toitures

1 division de terrain

2 clôtures

1 agrandissement de construction

1 abri de jardin

2 vérandas

1 projet photovoltaïque

Certificat d'urbanisme : 35 demandes de certificat d'urbanisme déposées

LE RECENSEMENT DES JEUNES

Cette formalité est obligatoire pour tous les jeunes gens (garçons et filles) de nationalité française et se fait à la mairie de leur domicile.





- * Vous devez vous faire recenser au plus tôt à la date anniversaire de vos seize ans (et durant le mois suivant).
- * Vous devez présenter à l'appui de votre demande:
- Le livret de famille de vos parents.
- Votre carte d'identité (ou autre document prouvant votre nationalité française).
- Un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone).
- * Une attestation de recensement vous sera délivrée.
- * Vous serez ensuite convoqués à une journée d'information (**JAPD** : Journée d'Appel de Préparation à la défense), à la suite de laquelle vous sera remis un Certificat de participation.

Le recensement militaire donne des droits

Ce certificat vous permet notamment de vous **présenter aux examens et concours** soumis à l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, etc.) et d'être inscrits d'office sur les listes électorales.

L'ETAT CIVIL

BONJOUR LES BÉBÉS... le 8 septembre Mathys HAMELIN 15 rue Bleue le 14 octobre Lola PERTZING 3 rue de la Guinguette MIL NOUS A QUITTES... le 2 novembre Michel GOUX 17 rue des Fossés 73 ans

DES NOUVELLES DE L'ECOLE

Election des représentants des parents d'élèves :

Ont été élues : Mmes CEREZA, LEGRAND, GADRET

Projet « cirque »:

Ce projet est prévu dans la semaine du 4 au 9 juin : un chapiteau sera installé sur le stade pendant 1 semaine et tous les élèves seront initiés aux arts du cirque et produiront un petit spectacle en fin de semaine. Afin de pouvoir financer ce projet, les parents délégués proposeront différentes manifestations durant l'année.



Question diverse:

La fondation du patrimoine a récompensé les élèves pour leur travail réalisé à l'occasion de la restauration du beffroi. Une somme de 2 000 € a ainsi été versée aux coopératives scolaires.

Carnaval:

Le carnaval est de retour le samedi 11 février! Le groupe scolaire de Cravant organise, comme l'an dernier, un samedi après-midi festif avec défilé d'enfants et de parents déguisés dans les rues de Cravant. Le départ aura lieu à 15h à la salle polyvalente. Un lancer de confettis aura lieu sur la place de la mairie et enfin la fête se poursuivra à la salle polyvalente avec un gouter dansant. Venez vous amuser, sortez vos plus beaux costumes!

INFOS PRATIQUES

CONTRÔLE DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Derniers contrôles effectués à Cravant le lundi 5 décembre 2011 :

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Odeur	0	2 à 12
Turbidité	0,23	2
рН	7,55	> à 6,5 et < à 9
Chlore libre	0 mg/l	250
Minéralisation	475	< à 1 100
Ammonium	<0,050 mg/l	0,10
Nitrates	43 mg/l	50
Nitrites	< à 0,050	0,5
Bactéries coliformes dans 100 ml	< à 1	0
Entérocoques	< à 1	0
Eschérichia coli	< à 1	0

Conclusion sanitaire: Eau d'alimentation CONFORME aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres.

SIMPLIFICATION DES FORMALITES POUR TRAVAUX D'EXTENSION SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

A compter du 1er janvier 2012, les travaux d'extension de constructions existantes seront soumis à simple déclaration préalable lorsque :

- dans les zones urbaines des communes couvertes par un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu,
 la surface hors œuvre brute (SHOB) maximale des extensions est inférieure à 40 m²
- lorsque la SHOB des travaux est inférieure à 20 m² dans les autres zones.

Toutefois, entre 20 et 40 m², un permis de construire sera exigé lorsque les extensions auront pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà du seuil fixé pour le recours obligatoire à un architecte (170 m²).

Enfin, les travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur ne seront plus soumis à permis de construire et ce, quelle que soit la surface créée. Une simple déclaration préalable suffira.

Ces dispositions sont applicables aux demandes d'autorisation déposées à compter du 1er janvier 2012. Les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant cette date seront instruites sur le fondement des dispositions d'urbanisme antérieures.

TABLEAU D'APPLICATION DU RÉGIME D'AUTORISATION DES TRAVAUX SUR DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES CRÉATEURS DE SHON, EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012¹, POUR LES MAÎTRES D'OUVRAGE PERSONNES PHYSIQUES CONSTRUISANT POUR EUXMÊMES.

TRAVAUX SUR CONSTRUC-		En zone U des POS/PLU		
TIONS EXISTANTES ayant pour effet de créer une sur- face hors oeuvre brute :	En droit commun	Travaux ayant pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m²	
inférieure ou égale à 2 m²	Dispense R421-13			
supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration préalable R421-17 f)			
supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 40 m²	Permis de construire Déclaration préalable R421-14 a) R421-17 f)			
supérieure à 40 m²	Permis de construire R421-14 α)			

CONNAISSEZ-VOUS L'ESPACE FAMILLE DE L'AVALLONNAIS-TONNERROIS?

Il se situe 8 avenue Victor Hugo à Avallon et est au service des familles

1. Vous souhaitez une information sur vos droits, sur les services aux familles

L'espace famille vous propose :

- un lieu d'accueil et d'information
- une orientation si nécessaire

Pour répondre de façon personnalisée à vos besoins concernant :

- les prestations légales CAF,
- les services de l'Espace famille,
- l'ensemble des questions que vous pouvez vous poser



Accueil physique et téléphonique Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8 h 30 – 12 h 30 – 13 h 30 à 16 h 30 0 820 31 27 56

2. Vous êtes parents, futurs parents, vous vous interrogez

L'espace famille vous propose :

- des temps d'échange
- des rencontres mensuelles thématiques en soirée
- des groupes de parole
- une information mensuelle autour de la naissance au centre périnatal de l'hôpital
- un service de médiation familiale
- un accompagnement spécifique lors d'une changement de situation familiale (séparation, veuvage, recomposition familiale,...)
- de participer au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)

03 86 34 95 73 Un réseau à votre disposition prêt à vous accueillir

3. Locataires, propriétaires, vous souhaitez une information sur votre logement

- locataires, vous estimez que votre logement est de mauvaise qualité, non décent, voire dangereux
- propriétaires bailleurs et occupants, vous souhaitez améliorer les conditions d'habitation de votre logement
- l'espace famille vous propose :
- une information et une orientation vers d'autres organismes pour connaître vos droits et obligations
- une visite de votre logement pour repérer les critères de non-décence

Visite à domicile 03 86 34 95 74

LE TEMPS DES PRENOMS

Arrivée en force des **prénoms de l'ancien Testament** : c'est la principale tendance dégagée par l'Officiel des prénoms 2011. En témoigne le prénom Nathan qui a déclassé Lucas en tête du classement chez les garçons. Côté filles, Emma reste indétrônable suivi de près par les assauts de Jade.

	Le top 20 des prénoms filles				
1.	Emma				
2.	Jade				
3.	Zoé				
4.	Chloé				
5.	Léa				
6.	Manon				
7.	Inès				
8.	Maëlys				
9.	Louise				
10.	Lilou				

11.	Camille
12.	Lola
13.	Sarah
14.	Eva
15.	Clara
16.	Lina
17.	Léna
18.	Louna
19.	Romane
20.	Anaïs

	Le top 20 des prénoms garçons			
1.	Nathan			
2.	Lucas			
3.	Jules			
4.	Enzo			
5.	Gabriel			
6.	Louis			
7.	Arthur			
8.	Raphaël			
9.	Mathis			
10.	Ethan			

11.	Noah
12.	Hugo
13.	Léo
14.	Timéo
15.	Tom
16.	Adam
17.	
17. 18.	Théo

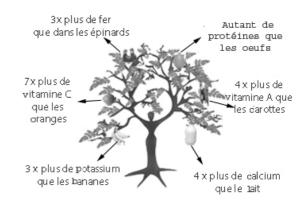
D'après L'Officiel des prénoms de Stéphanie Rapoport, First Editions, 2011

LES ASSOCIATIONS

L'ARBRE DE VIE

« Arbre de Vie » a été créé à Cravant en Juin 2010. C'est une association reconnue d'intérêt général. Son objectif est de participer à la recherche et à la mise en œuvre de solutions durables pour permettre à l'homme de vivre en harmonie avec son environnement tout en réduisant son empreinte écologique.

Depuis plusieurs années son président travaille sur les problèmes de malnutrition chronique que connaissent beaucoup de pays pauvres d'Afrique et d'Asie. La solution mise en œuvre par « Arbre de Vie » est de planter des graines de moringa.



Il s'agit d'un arbre qui pousse très vite dans les pays chauds sans exiger beaucoup d'eau. Au bout de quatre mois il mesure 1.50 m à 2 m et produit un feuillage abondant. C'est là que commence le miracle de ce cadeau de la nature.

Il suffit de cueillir quelques grammes de feuilles pour se nourrir d'oranges, de bananes, de carottes, de lait, d'œuf et de viande.

Le moringa vient d'Inde, il y est cultivé depuis toujours et fait partie de l'alimentation végétarienne de ce peuple. Il a été planté en Afrique il y a plusieurs siècles, mais en dehors de quelques régions il a été oublié. Notre travail est de le faire redécouvrir, de démontrer ses qualités nutritionnelles et médicinales. Le moringa nourrit et quérit.

La tâche est immense. Nous commençons par de la communication, puis nous aidons les volontaires à choisir le meilleur lieu pour semer les premières graines. Nous les formons à la taille et à l'entretien de leurs moringa. Puis à la récolte des feuilles et à leur transformation pour pouvoir les conserver pendant les saisons sèches. Nous leur apprenons ensuite à utiliser toutes les parties de l'arbre : les graines pour purifier l'eau, soigner ou produire une huile d'excellente qualité, les fleurs pour soigner, l'écorce, les racines, etc....Cette formation d'un premier noyau de volontaires est essentielle car c'est eux qui en assureront le développement.

On peut facilement imaginer que cette démarche est longue et lente. Alors pour essayer de faire découvrir le moringa au plus grand nombre, le plus vite possible, nous sensibilisons des associations déjà implantées sur ces territoires et concernées par les problèmes liés à la malnutrition. Nous fournissons alors les outils nécessaires à toutes les étapes.

Lorsque ses bienfaits sont reconnus le moringa est intégré à la nourriture quotidienne. La belle vitalité qu'il procure nous permet alors de proposer de travailler à une nouvelle étape du développement : créer une « maison de vie ». Il s'agit d'accueillir tous ceux qui cherchent des solutions durables pour améliorer leurs conditions de vie. Nous testons actuellement ce concept au Cameroun, dans une petite ville de province très pauvre, éloignée de la capitale et proche de nombreux villages qui cherchent des solutions pour survivre et combattre l'exode.

Cette recherche, nous la menons également ici. Nous travaillons avec des spécialistes de l'agro écologie, de la permaculture, de la biologie de l'habitat ...etc.... Notre objectif : mettre en œuvre et tester les meilleures solutions durables qui réunissent toutes les conditions d'une vie heureuse, en harmonie avec notre environnement, tout en réduisant notre impact écologique.

Nous étudions l'opportunité d'un site pilote à Cravant.

Notre principale ressource étant constituée par les cotisations et le soutien du privé, nous sommes en quête permanente de nouveaux adhérents et volontaires.

N'hésitez pas à nous rejoindre!

Jérôme FRANCK



LA CHORALE MELISMES

Une petite lumière s'était éteinte en juin après le départ de Noémi, notre chef de chœur, qui a préféré... suivre son mari. Comme on la comprend!

En ce début d'année 2012, une bougie se rallume, car nous avons retrouvé un chef, Amanda BROOME, qui dirige aussi la chorale d'Arcy s/ Cure.

Donc Mélismes a ouvert à nouveau son chœur le jeudi 5 janvier, à 20 h 30, à la salle polyvalente comme par le passé.

Après cette période « creuse », tous les choristes n'étaient pas présents, mais il y en aura certainement de nouveaux... Et pourquoi par vous, un ami, un voisin ?

Bonne année à tous et à bientôt.

Renée LATERRERE

APACHE, LES « AMIS DE CHEUILLY »

L'association a tenu son assemblée générale le 18 novembre 2011 à la salle des fêtes de Cheuilly.

En 2011, l'activité de l'association a été principalement axée sur la restauration du « lavoir du bas ». Les travaux sont maintenant terminés avec accord de l'architecte et la satisfaction de tous. L'association APACHE a participé pour une somme de 3 700 € aux travaux. La Présidente, au nom d'APACHE, remercie la commune, Tradirénov' ainsi que les bénévoles pour leur aide et le prêt de matériel.

APACHE a été particulièrement vigilante sur le projet du parc photovoltaïque d'Irancy, jouxtant la commune de Cravant par la vallée du « Pommier doux » à Cheuilly. L'association a rencontré le commissaire chargé de l'enquête publique et lui a fait part des inquiétudes des habitants de Cheuilly quant aux éventuelles nuisances que les travaux ou les visites de ce parc pourraient provoquer à Cheuilly. Les possibles compensations sont à l'étude.

De plus l'Association se soucie de la sécurité sur la D. 139 entre Cravant et Cheuilly. En effet ses virages étant très dangereux par temps de neige, il est envisagé de contacter le conseil général pour la pose de glissières de sécurité.

De nombreux projets sont prévus en 2012 pour la valorisation du hameau :

- Aménagement du lavoir du bas : les bénévoles prévoient d'embellir le site. Il est demandé à la mairie de signaler par des panneaux le lavoir (accord verbal du Maire). L'inauguration est prévue au printemps.
- Embellissement du lavoir du haut : le mur effondré est à refaire par la commune. Il est proposé de vider le sable, d'installer une fontaine en circuit fermé et de poser de grosses pierres ou des bacs à fleurs.
- Boites aux lettres: des cidex neufs ayant été installés Chemin de la source, les habitants de Cheuilly souhaiteraient voir remplacer les vieux cidex, très abîmés. Une demande sera faite auprès la Poste.

Le bureau a été renouvelé et un appel à cotisation est maintenu à $10 \in par$ foyer pour quiconque souhaite rejoindre l'association des « amis de Cheuilly ».



Michèle BARY

LE CLUB DES AMIS DE CRAVANT

Les adhérents et moi-même, nous vous souhaitons une bonne année 2012, la santé et un peu de « sous sous » !!

Nous avons dégusté une bonne choucroute en décembre et en janvier nous ferons la galette des Rois.

L'assemblée générale est prévue en février et le repas anniversaire du Club le **samedi 17 mars** : retenez cette date.

Nous vous attendons tous les jeudis de 14 h à 18 h pour vous joindre à nous. Au programme : couture, jeux de cartes, triominos...

A bientôt.

La Présidente Sylviane PISSIS

LA NOUVELLE SECTION « FOOT » DU VILLAGE

Depuis le mois de septembre un club de foot à 7 s'est constitué à Cravant. Ci-dessous l'article de presse qui leur a été consacré le 28 novembre dernier :



Pour l'instant leurs résultats sont plus qu'honorables puisqu'ils se classent 4ème sur 10 de leur groupe ; 8 matchs ont été joués : ils en ont gagné 4 et perdu 3.

Si vous voulez les rejoindre ou les supporter voici les coordonnées des responsables

Responsable 1	AGHARBI Jamel
Adresse	18 rue hippolyte riviere, 89000 AUXERRE
Téléphone	Port : 06.29.33.35.49
Fax / e-mail	adacosta478@gmail.com
Responsable 2	JABAFI Othemane
Adresse	8 rue de l'horloge, 89460 CRAVANT
Téléphone	Port : 06.03.16.51.63
Fax / e-mail	athmaneraja@hotmail.fr
Terrain	rue des fosses à Cravant
Maillot	Vert ou Chasuble

LE FSE



2012 marque la 35e année d'existence du Foyer Socio Educatif de CRAVANT. Durant toutes ces années, sans relâche, notre association a pu fonctionner, se développer, acquérir du nouveau matériel et offrir des activités diverses tant

aux enfants qu'aux adultes. Ceci grâce aux subventions des collectivités locales, aux cotisations des adhérents mais aussi grâce à la vente de notre fascicule. Les annonces publicitaires des professionnels nous ont permis de l'imprimer. Ils nous ont aidés en nous faisant confiance. En retour, accordez leur la vôtre en leur réservant vos achats et travaux. Que tous ceux qui œuvrent chacun à leur manière au rayonnement de notre association soient ici remerciés. Heureuse année 2012 à tous!

Vous pouvez acheter nos calendriers à la bibliothèque ou auprès des responsables des différentes sections du FSE.

Ateliers artistiques animés par Anne Cosson à la Bibliothèque

L'approche des lettres et des mots continue cette année à la bibliothèque. Le 5 octobre dernier, une dizaine d'enfants a créée un abécédaire en plusieurs petits tableaux formés de lettres et de décoration africaines. Une belle réussite visible à la bibliothèque ?

Notre prochain rendez-vous est fixé au **mercredi 1er février à 14 h** autour de l'œuvre du plasticien Mondrian. Une approche très différente de la première et qui laisse présager un tableau étonnant.



Notre troisième rendez-vous aura lieu mercredi 11 avril à 14 h à la bibliothèque autour des hiéroglyphes et autres alphabets antiques (grec et perse). Les ateliers sont gratuits et ouvert à tous les enfants, sur inscription à la bibliothèque, dans la limite des places disponibles.

Contact: Marie Sanson au 03.86.42.54.20

Exposition « Comment sont faits les livres ? » à la bibliothèque

Pendant un mois et demi vous avez pu découvrir à la bibliothèque d'exposition des éditions Gallimard, prêtée par la bibliothèque départementale de l'Yonne, expliquant la fabrication des livres. Les enfants de primaires ont travaillés dessus et connaissent désormais les dessous du livre, depuis sa création intellectuelle jusqu'à sa promotion dans les librairies. Une belle aventure sur la trace du livre et de l'écrit!

Les stages de loisirs créatifs continuent!

Au programme cette année: Calligraphie, cartonnage, couture facile et autres trouvailles... Ateliers adultes ouverts à tous et à toutes. Pour tous renseignements, contactez Marie au 03.86.42.54.20.

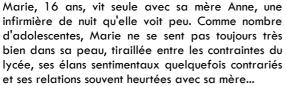
JEUNESSE



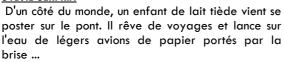
EMILIE ET LE BÉBÉ DE NEIGE DE DOMITILLE DE PRESSENSÉ

Ça, c'est contrariant : le bonhomme de neige, dehors, est encore tout mou, tout fondu ! Voilà pourtant trois fois que les enfants le reconstruisent !

LE CARNET ROUGE DE ANNELISE HEURTIER



DE CE CÔTÉ DU MONDE DE MARIE-SABINE ROGER ET SYLVIE SERPRIX



CANALIA LÁCISTRO

ADULTES

LA PLUIE AVANT QU'ELLE TOMBE DE JONATHAN COE

Rosamond vient de mourir, mais sa voix résonne encore, dans une confession enregistrée, adressée à la mystérieuse Imogen. S'appuyant sur vingt photos soigneusement choisies, elle laisse libre cours à ses souvenirs ...



CYANURE DE CAMILLA LACKBERG

Martin Molin est invité par sa nouvelle petite amie Lisette à une réunion de famille sur une petite île. La famille de Lisette est une famille richissime et c'est avec stupeur que tous assistent impuissants à la mort du grand-père au cours du repas...



RIEN NE S'OPPOSE À LA NUIT DE DELPHINE DE VIGAN

En 2008, Lucile, 61 ans, met fin à ses jours. C'était la mère de Delphine de Vigan. Et l'auteur torturée par ce passé douloureux se décide à analyser chaque événement de son histoire familiale.



COUP DE GUEULE

Ne confondons pas « vestiaire » et « poubelle ».

Tout d'abord, un grand merci à tous les généreux donateurs qui nous apportent des vêtements en parfait état, ce qui fait le bonheur des personnes qui viennent nous voir au vestiaire.

Seule ombre au tableau:

Certaines personnes confondent « vestiaire » et « poubelle » : les vêtements usés, troués, déchirés et tachés doivent absolument aller à la poubelle.

En effet, les visiteurs du vestiaire apprécient, comme nous tous, de trouver là des articles propres, en bon état, qui ne comportent ni trous ni taches indélébiles!

Alors, par respect pour les personnes à qui vous donnez vos vêtements, n'apportez s'il vous plaît que ce qui est propre et en bon état.

Le dépôt des vêtements a lieu le 1er lundi de chaque mois, salle polyvalente au 1er étage de 14 h 30 à 17 h.

Signé : les bénévoles du vestiaire.

COUPS DE PROJECTEUR

Au DONJON et à sa propriétaire Colette BECHET

qui fait tant d'efforts pour que cet endroit soit reconnu et connu hors des frontières du département.

La revue BOURGOGNE de novembre 2011 lui a consacré 4 pages :

Ci-contre nous publions la 1^{ère} page de l'article





coup de foudre : « je suis tombée amourausa d'un dominée amourausa d'un dominée d'un dominée d'un dominée d'un des seus et propriétaire depuis une terépere d'années de cette impare, sonnerée tour mélévale. L'est totalement par basard que j'ai découvert cer andout. A l'époque, j'étals stylets musièse à luve retrouver me temble, je me suis arêtée à Cevent pour enque; « De native curieure, voire aventureure, Cetete remarque le donjon et persuade un voiein de lui ouvrir le parsai. « Je suis remédiatement tembée sous le drammédia fement tembée sous le drammédia le la fantinet, poursuis elle. Le lendement, persue de la fantinet, poursuis elle. Le lendement persue aux porséquences. «

Un donjon austère et mystérieux

If faut bient dire que le lieu na manque pas de chatma. Haut de 25 mètres, causest d'une remarquable tourefe cotegonale, la dorjon de Carvant est l'un des Raurens du patrimone de le ville. Edité au XIIP sécle, il faisat partie d'un ersemble de farillications certaines datant du XIV sischil.

A Marie-France BONNEROT, la compagne de Philippe JODON

En effet depuis septembre elle héberge 2 jeunes garçons noirs qui lui ont été confiés par le Conseil général et l'aide sociale à l'enfance : elle est « famille d'accueil. ».

Ces 2 jeunes sont là 24 h/24, 365 jours par an et doivent vivre en immersion totale avec la famille et le lieu où ils vivent, ceci pour faciliter leur intégration ; bien sûr elle reçoit en contre partie une rémunération, mais quelle responsabilité!

Ces 2 garçons ont fui leur pays respectif (le Mali pour l'un, la Mauritanie pour l'autre) pour échapper disent-ils « aux conditions de vie déplorables auxquelles ils étaient confrontés depuis leur naissance : Là-bas la jeunesse n'a aucun avenir ».



Par manque de moyens ils n'ont même pas pu aller à l'école et ne savent donc ni lire ni écrire. Ils ont fait le sacrifice de quitter leur famille pour venir en France qui pour eux fait figure d'Eldorado. Après un voyage plus que mouvementé et après avoir traversé bien des pays, ils sont arrivés à Paris sans connaître ni la ville ni personne pour les héberger. Dans un premier temps ils ont vécu dans le métro mais comme ils étaient mineurs, la Mairie de Paris les a pris en charge. Ils ont été logés dans des hôtels mais vivaient complètement désœuvrés car personne ne s'occupait d'eux puis on leur a proposé d'être hébergé en famille d'accueil ce qu'ils ont accepté.

C'est comme cela qu'ils sont arrivés à Cravant au mois de septembre. Avant d'être logés chez Marie-France et Philippe les 2 jeunes ne se connaissaient pas : heureusement ils arrivent à communiquer car ils ont un dialecte commun.

Qui sont-ils?

Le plus âgé, Mouhamadou DIANESSY vient du Mali. Il pense qu'il aura 18 ans au mois d'avril mais n'en est pas très sûr. Lui est resté 7 mois à Paris logé dans un hôtel Gare du Nord.

Le plus jeune Diogou SOKHANA est arrivé de Mauritanie en juin 2011 et n'a que 16 ans.

Ce qu'ils veulent avant toute chose c'est apprendre le Français, savoir lire et écrire pour pouvoir faire un apprentissage d'électricien pour l'un, de carreleur pour l'autre.

Ils suivent 4 heures de cours d'alphabétisation à Auxerre mais ce n'est pas assez pour progresser rapidement : ils sont à la recherche d'autres possibilités. Ils commencent à se débrouiller avec la langue française et deviennent autonomes pour prendre le train, faire quelques courses.

Il faudrait également qu'ils trouvent d'autres centres d'intérêt dans des associations existantes du village peut-être l'informatique, mais tout leur semble compliqué.

Leur passion c'est le foot : ils sont inscrits au club de Champs s/ Yonne et ils sont heureux de s'exprimer grâce à ce sport.

Normalement ils doivent rester à Cravant jusqu'à l'âge de 21 ans (c'est la majorité légale dans ces pays) à condition qu'ils ne posent pas de problème à la famille d'accueil.

Vous avez donc encore le temps de les voir dans les rues, au stade jouer au foot avec les gamins de Cravant et j'espère de les voir évoluer.

A Paule BERNARD

Cravant a la chance d'avoir une grande poétesse que vous reconnaissez bien sûr.

Mais ce que vous ignorez c'est que Paule jouit d'une grande notoriété au-delà de notre département et qu'au sein de la S.P.A.F. (Société des Poètes et Artistes de France) elle cumule les récompenses.

En octobre 2011, lors de la remise annuelle des prix à Vézelay, elle a eu la surprise de se voir remettre une superbe médaille couronnant sa fidélité à la SPAF. Fidélité de 20 ans avec son premier prix de poésie libre en 1992.

Depuis 1999, Paule s'est lancée dans la poésie classique, les sonnets, pour lesquels et TOUS LES ANS elle a glané les 1 ers et 2 èmes prix.

Elle méritait bien d'être à l'honneur en ce début d'année! Voici un de ces derniers poèmes :



LA VALEUR DES ANNEES

L'éternelle jeunesse est sans doute impossible, Le visage ridé se fane doucement, A la rigueur du temps il demeure insensible, L'âge ne détruit pas la beauté forcément.

Comme le flot mouvant que le courant entraîne Notre cœur reste jeune et d'aucun ne pourrait Dans ce monde où tout passe, existe et disparaît Lui ravir sa valeur, profonde, souveraine,

Et sI nos cheveux blancs nous font une couronne Sí nos lauríers vainqueurs ce jour ont refleuri, Alors profitons-en, que cette heure soit bonne, Qu'elle apporte le baume utile à notre esprit.

Car le bonheur tardif n'est pas chose éphémère, La mémoire d'antan est le sel du présent, Soyons joyeux et gais sur cette belle terre, Alors chantons, dansons tout comme au bon vieux temps.

Paule Bernard

VOYAGE DANS LE TEMPS

Tout le monde le dit : «les prix ne cessent d'augmenter » surtout depuis que notre monnaie est l'euro.

Pour nous faire une opinion José et Alain CORVISIER nous ont communiqué différents prix de denrées pratiqués en 1850 avec la conversion en euro.

DENREES	PRIX EN 1850 (F)	VALEUR APPROXIMATIVE (€)
1 litre de vin	0,10 F	0,40 €
1 femme qui a lavé la lessive pendant 1 heure	1 F	3,66 €
500 g de beurre	1 F	3,66 €
1 kg de bæuf	1 F	3,66 €
1 balai de jonc	1 F	3,66 €
1 kg de pain	0,90 F	3,30 €
1 kg de sel	0,75 F	2,74 €
1 litre de lait	0,10 F	0,35 €
1 kg de lapin	2 F	7,30 €
1 côtelette de porc	0,25 F	0,90 €
500 g de savon	0,50 F	1,35 €
l journée de maçon	3 F	11 €
1 homme qui a curé la mare avec repas	2,50 F	9,15 €
Assurance annuelle de la maison	1,85 F	6,80 €
1 journée de pioche des contours dans pièces de terre à Bazarnes	3 F	11 €

Labourage de 3 façons pour 25 ares	22,50 F	82,35 €
1 hectolitre de seigle récolté	14 F	51,24 €
1 hectolitre de blé récolté	10 F	36,66 €
1 hectolitre d'orge récolté	10 F	36,66 €
1 journée d'un employé à ôter les grains frappés de la grêle dans les vignes avant vendanges	3 F	11€
3 marches d'escalier en pierre	13 , 50 F	49,41 €
150 hottées de terre dans la vigne d'Arbault	10 F	36,66 €
1 mètre cube de sable	3 F	11€
12 ares de terre à sainfoin	12 F par an	43,92 €

Ces prix ont été relevés sur l'acte de succession TARDY-LORIN du 8 octobre 1863

DERNIERES MINUTES

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il est prévu le **mercredi 8 février**. Si vous souhaitez profiter de ce service, remplissez l'imprimé joint à ce bulletin et retournez-le en mairie avant le **lundi 6 février**.

Si vous avez plus de 70 ans, vous pouvez également déposer vos cartons qui seront acheminés à la déchèterie.





LE BAR « O JOUVENCE » fête la SAINT-VALENTIN



Le dimanche 12 février le bar « O JOUVENCE » vous invite à fêter la SAINT VALENTIN. Un menu spécial pour cette grande occasion vous sera servi.

Les places étant limitées, il est conseillé de réserver au 03 86 40 54 97



LA COURSE DU CŒUR PARIS – BOURG SAINT MAURICE

Cette course à vocation humanitaire, parrainée par le Professeur CABROL, a pour objectif de sensibiliser le grand public à la réussite de la transplantation et à la nécessité du don d'organes. Dans nos hôpitaux, environ 300 patients en attente de greffe décèdent chaque année faute de dons.

Tous les ans, la Course du Cœur traverse plus de 200 villes et villages, et les coureurs reçoivent tout au long du parcours un formidable accueil du public.

Cette course traversera CRAVANT, le vendredi 30 mars vers 2 h 15 du matin (horaire approximatif à l'heure actuelle qui nous sera confirmé ultérieurement). Elle réunit environ 150 coureurs dont une équipe de 14 coureurs transplantés, en relais non-stop pendant 4 jours et 4 nuits.

Le Maire s'est engagé à accueillir les coureurs en leur offrant une collation lors du passage de la course. Il espère ne pas être tout seul même si l'heure pose problème à beaucoup d'entre nous. Le lieu de rendez-vous ainsi que l'heure exacte de passage vous seront communiqués par voie d'affichage : soyons nombreux à nous associer à ce formidable mouvement de sensibilisation au don d'organe engendré par la course.

VOTRE AGENDA DES 3 PROCHAINS MOIS

DATES	HEURES	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU		
FEVRIER						
Mercredi 1er	14 h - 16 h	Atelier MONDRIAN avec Anne Cosson	FSE	Bibliothèque		
Samedi 4	15 h 30 - 19 h	Après-midi jeux	Ludothèque FSE	Bar O Jouvence		
Dimanche 5	12 h 30	REPAS DES AINES	CCAS	Salle polyvalente		
Lundi 6	14h30 - 17 h	OUVERTURE VESTIAIRE	CCAS	Salle polyvalente		
Mercredi 7	Le matin	RAMASSAGE ENCOMBRANTS	MAIRIE			
Samedi 11	15 h	CARNAVAL	GROUPE SCOLAIRE	Salle polyvalente		
Samedi 18	Journée	Atelier Créatif : sac réversible	FSE	Salle Gué d'Arbaut		
Samedi 25	20 h	CONCOURS DE BELOTE	Amicale des pompiers	Salle polyvalente		
		MARS	•			
Lundi 5	14 h 30 - 17 h	OUVERTURE VESTIAIRE	CCAS	Salle polyvalente		
Samedi 10	14 h	LOTO	A3C	Salle Gué d'Arbaut		
Samedi 17	12 h	REPAS DU CLUB	Club des amis	Salle polyvalente		
Samedi 17	Journée	Atelier calligraphie	FSE	Salle Gué d'Arbaut		
Samedi 24 Dimanche 25	14 h 30 - 18 h	BOURSE AUX VETEMENTS DE PRINTEMPS	Cravant en fête	Salle polyvalente		
Vendredi 30	2 h 15	COURSE DU CŒUR	TRANS-FORME	Centre bourg		
Samedi 31	20 h 30	THEATRE	Les points de suspension	Salle polyvalente		
	AVRIL					
Lundi 2	14 h 30 - 17 h	OUVERTURE VESTIAIRE	CCAS	Salle polyvalente		
Samedi 7	15 h 30 - 19 h	Après-midi jeux	Ludothèque FSE	Bar O Jouvence		
Mercredi 11	14 h - 16 h	Atelier Abécédaire avec Anne Cosson	FSE	Bibliothèque		
Samedi 14 Dimanche 15	10 h - 18 h	SALON DES PEINTRES AMATEURS	Cravant en fête	Salle polyvalente		
Samedi 21	Après-midi	Atelier créatif : cartonnage	FSE	Bibliothèque		

ANNONCES

A louer à Cravant, rue de Jougny, pavillon F5, séjour avec cuisine, 4 chambres, 2 WC, salle de bain, sous-sol, 122 ,m², terrain 800 m², libre fin janvier.

Loyer 765 € Tél : 06 15 09 86 52

Vous avez besoin d'un coup de main pour du jardinage, du bricolage ou pour faire des courses, Pascal COLLET nouvel habitant de Cravant est là pour vous aider à des tarifs tout à fait compétitifs.

Ses coordonnées : 9 rue du Faubourg St Nicolas Tél : 06 60 33 00 91

L'équipe de rédaction vous souhaite une bonne et heureuse année 2012. Le prochain numéro paraîtra aux alentours du 15 avril. D'ici là, nous attendons vos articles !!!